Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Compte rendu du Comité Technique
du 4 octobre 2017

Etaient présents : LESIOURD Véronique, MORTEVEILLE Florence, MORIO Eric
Excusés : KERDRANVAT Erwana, THEBAULT Mireille, PERRIN Samuel

B : Sujets proposés par la CFDT

B1- L'aménagement de l'antenne Solidarité des Pommeraies dans de nouveaux locaux a été plusieurs fois annoncé puis reporté. En février 2016, le projet était à nouveau planifié avec une échéance pour 2018. Où en est la réalisation de ce projet ? (Sophie BONNIERE)

La construction des locaux devant accueillir les agents de l'antenne solidarité des Pommeraies a pris beaucoup de retard: nécessité d'ajustements du projet, difficultés urbanistique et économique (relance de l'appel d'offres à deux reprises en raison des dépassements de coût). La nouvelle échéance annoncée est le premier semestre 2019.

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT aimeraient que l'administration informe régulièrement les premiers intéressés, à savoir les agents de l'antenne sur l'avancée de ce dossier

B2- En Novembre 2016, un médiateur départemental a été nommé. Nous souhaiterions avoir un premier bilan de son action. (Jean-François GRIMAUD).

Un rapport d'activité sur les 18 premiers mois sera présenté en Mars prochain et sera rendu public. Le médiateur a été interpelé sur 35 situations et s'est saisi pour 20 d'entre elles.

B3- La réunion de clôture sur le travail des assistants familiaux a eu lieu le 6 juillet dernier. Quels sont les points retenus par le Conseil départemental ? Quel planning est prévu pour sa mise en application ? (David BOUET)

Il reste à établir un calendrier de mise en place. Cela pourra être abordé lors du CT de décembre, avant de programmer une nouvelle rencontre.
Un travail de longue haleine a été entrepris par l'aide sociale à l'enfance et les assistantes familiales pour améliorer et faire progresser l'accueil de l'enfant dans des familles d'accueil. Une restitution a été faite auprès des organisations syndicales en juillet dernier. Elle sera exposée à M RICHEFOU le 5 octobre, puis à l'ensemble des assistants familiaux.

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT souhaitent qu'un calendrier soit mis en place à la suite de ces actions afin que ce lourd travail collectif porte ses fruits.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

B4- A la rentrée 2018, le collège Jules Renard verra l'ouverture de son internat. Quelle organisation prévoyez-vous pour ce nouveau service (entretien des locaux et restauration) ? (Anne COLLIN)

En 2012, 12 internes prenaient le petit-déjeuner et le dîner dans le collège, mais ils étaient logés en dehors.
A la rentrée prochaine, l'internat du collège pourra accueillir 40 élèves. La donne n'est plus du tout la même. Le conseil départemental considère qu'après étude du pôle restauration et entretien, ce nouveau challenge pourra se faire à moyen constant. Combien de mètres carrés supplémentaires cela représente ? Comment seront distribués les repas du soir ?

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT n'ont pas obtenu toutes les réponses souhaitées sur ce dossier. Beaucoup de choses restent encore à fixer. Nos questions étaient peut-être trop précoces.

A : Sujets proposés par l'administration

Points sur les suites données au Ct du 6 juin 2017 :

- Conventions de mise à disposition du SMO Mayenne Très Haut Débit :
  Les CAP ont été organisées en juin dernier pour 3 agents et 2 agents ont été recrutés par la structure.
- Plan de résorption de l'emploi précaire : 18 agents potentiels
  Les entretiens auront lieu les 8 et 10 novembre prochain au Centre de gestion 53.
- Généralisation du télétravail :
  67 télétravailleurs à ce jour dont 3 télétravailleurs pour une expérimentation de 6 mois au lieu d'un an. Il s'agit d'éducateurs spécialisés. Cette période permettra de savoir si le télétravail est compatible avec leurs fonctions. Pour les agents du GIP, il y a un décalage avec le CD dû au fait qu'ils ont des instances différentes. Deux agents ont demandé à faire du télétravail. Leur demande sera traitée prochainement. Certaines demandes ont été refusées pour cause de débit internet insuffisant. Vivement 2020 !

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT ont demandé à ce que le renouvellement du télétravail se fasse au moment de l'entretien individuel et qu'il soit ainsi inclus dans le formulaire.

Avis obligatoire soumis à délibération :

A1- Délégation de la compétence transport des élèves en situation de handicap à la Région (Jean-François GRIMAUD) 450 à 500 enfants par an

Les deux agents en charge du transport adapté sont concernés par cette mise à disposition. Ils resteront en lien avec le CD53 via Intranet ou l'Extranet (comme tous les agents mis à disposition). L'administration nous informe que de nombreux échanges existent avec les deux agents pour effectuer un travail sur la pesée d'un détachement.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

L'organisation est transitoire pour l'année 2017-2018 durant laquelle les deux agents resteront sur un profil de poste identique. Mais pour les quatre années suivantes, le suivi du transport adapté pourrait être géré par des agents de la Région dans le cadre d'une rationalisation de l'organisation de l'antenne départementale.
L'administration nous assure qu'il n'y aura aucune détérioration du service apporté actuellement aux familles concernées.
La gestion de l'allocation interne serait rationnalisée au sein du CD53 (auprès de la DS, de la DE ? cela reste à définir.)
Commentaire CFDT : *La loi NOTRe laissait la compétence du transport adapté au département. Tous les autres services de mobilité étaient transférés à la région. Afin de conserver l'organisation actuelle vis-à-vis de ce public, le département a souhaité déléguer ce service à la région. Deux agents sont donc impactés par ce nouveau transfert. Dans un premier temps, le travail de ces agents ne changerait pas mais il y a un risque de rationalisation avec les agents de la région. Leur mise à disposition se fera au 1er janvier prochain. Ils seront toujours rattachés à la 3DM.*

A2- Transformations de postes (Ghislaine LEPEC)

DRH : Transformation d'un poste de conseiller prévention en ergonome qui sera chargé d'étudier le matériel avant tout achat pour qu'il soit adapté, d'analyser les accidents du travail, de suivre les registres, … Le poste sera côté jusqu'au grade d'ingénieur.
3DM : transformation d'un poste de technicien eau et assainissement en poste d'ingénieur, le poste s'étant enrichi d'une exigence technique plus pointue au fil des années. Les tâches les plus basiques seront redéployées en interne.
DS : Création d'un poste Référent métier SOLIS qui sera passerelle entre la DSI et l'ASE et pérennisation du poste chargé des synthèses des entretiens d'évaluations (minorité des jeunes se présentant pour une mise à l'abri).
DI : Transformation et transfert d'un poste de technicien de la DRR vers la DGP pour le suivi quotidien des travaux sur Ernée. L'agent réintégrera son poste à l'issu de la mission contournement Ernée. Sur Château-Gontier, le besoin n'est que sur 6 mois et ne sera donc pas modifié.
DA : Ajustement de cotation du métier d'assistant de gestion de (C) à B1

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT demandent que *les organigrammes et donc les cotations de poste et les métiers concernés par ces transformations soient transmis dans les dossiers de préparation au CT. De plus, suite à l'ajustement à la DA, ils souhaitent que soit revu la cotation du métier d'assistant archiviste à la DAT*

A3- Aménagement de la restauration au collège de Montsûrs pour la mairie de Sacé (Brice COIGNARD)

La commune de Sacé est plus proche du collège d'Andouillé, mais le collège de Montsûrs a un volume de productions plus modeste.
Cela représente un besoin de 0.2 ETP en cuisine et donc le passage à 100% d'un agent à temps plein.
La commune gère le transport (accompagnement par le CD53 pour le choix du matériel) et le nettoyage des équipements.
Il faudra être attentif à la contrainte imposée par les gestionnaires et chefs d'établissements qui peuvent embarquer des agents dans des exigences de nettoyage.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Il est nécessaire de répéter et de rappeler les limites des interventions de chaque intervenant du CD53 au sein des établissements (services support mais surtout les agents de la DE présents quotidiennement dans les collèges).
Mme BOUILLON rappelle qu'il faut respecter le travail des agents.

Commentaire CFDT Les représentants du personnel CFDT souhaitent la mise en place d'une charte pour expliquer le rôle des chacun dans les collèges, comme cela a pu se faire dans d'autres départements. Concernant cette nouvelle organisation avec la commune de Sacé, ils demandent un bilan à la fin de l'année scolaire 2017-2018

Avis non obligatoire non soumis à délibération :

A4- Présentation du social 2016 (Anne COLLIN)
L'organigramme nous est présenté sous un format inhabituel pour le bilan social : pas d'ETP contrairement à l'année précédente.

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT sont conscients de la charge de travail que l'élaboration de ce document représente pour les agents de la DRH. Certes, ce travail a une obligation législative, mais il est très utile par tous ces indicateurs.

A5 Mayenne ingénierie (Sophie BONNIERE)
Il est précisé dans l'article 16 que le Conseil départemental met à disposition de Mayenne Ingénierie le personnel nécessaire et les moyens de fonctionnement (on nous précise un directeur 0.5 ETP, un assistant administratif 0.5 ETP et un responsable administratif et budgétaire 0.1 ETP)
Dans l'article 19, il est précisé que Mayenne ingénierie procédera au remboursement des frais engagés par le Département conformément à l'article 16.
Plan de charge : le directeur a l'autorité fonctionnelle et non hiérarchique pour les actions demandées auprès des équipes DI. La priorité des missions sont bien celles du CD53, il est demandé aux adhérents d'anticiper leurs demandes.
A ce jour, il existe 6 sollicitations assez simples qui vont permettre de rôder les process. Un point pourra être fait en décembre.

Commentaire CFDT : Comme pour le Syndicat Mixte Ouvert de Mayenne Haut Débit. Les charges de fonctionnement des services support apparaitront sous forme d'un pourcentage (34.2 %) en plus du coût de l'opération

A6- Réorganisation de la Direction de l'attractivité et des territoires (Alban CHUNIAUD)

Commentaire CFDT : Reporté au CT de décembre

A7- Ajustement organisationnel de la Direction de l'administration générale (Didier MARTEAU)
Transformation d'un poste de magasinier en chef d'équipe, d'un poste d'assistant administratif en assistant de gestion, d'un poste de gestionnaire technique en gestionnaire administratif.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Commentaire CFDT Le chef d'équipe sera donc agent de maîtrise. Il est nécessaire de prévoir rapidement une formation de manager.

A8- Création d'une fonction de référent « déontologue » et de référent « lanceur d'alerte » (Patrick MAREAU)

Des éléments de réflexion ont lieu au sein des départements ligériens. Certains s'accordent sur une désignation interne, avec un profil à teneur juridique. Le référent doit être en proximité et en parfaite compétence de la collectivité. Le choix du CD53 s'est donc naturellement porté sur le Directeur des affaires juridiques.
L'intérêt de travailler ensemble pourrait déboucher sur un club des référents « déontologue ».
Ce référent déontologue aura pour missions de conseiller les agents sur tout ce qui le concerne personnellement : impartialité, laïcité, neutralité, confidentialité, …
Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et aura une adresse mail dédiée.

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT ont pu travailler en amont sur la mise en place d'un référent déontologue, même si le mode d'emploi qui sera disponible sur Intranet ne leur pas avoir été présenté. Ils espèrent le même travail sur le référent lanceur d'alerte.

A9- Chantier départemental d'accompagnement dans l'emploi (David BOUET/Sophie BONNIERE)

L'encadrement technique a été recruté début septembre. Un premier travail sur l'identification des chantiers (voie verte St Berthevin, espaces verts dans les UE, par exemple) a permis de positionner cette nouvelle organisation au sein de la DI et de se l'approprier. Un premier jury de recrutement devait avoir eu lieu le lendemain du CT après un repérage du public concerné par l'ensemble des équipes qui suivent les bénéficiaires du RSA.
Une visite médicale et un contrôle du casier judiciaire seront effectués.
Les congés des agents seront planifiés en tenant compte des prévisions des congés du responsable technique.
Une réflexion est en cours à la DRH sur un moyen de paiement pour les personnes (une sorte de régie) pour la prise en charge des repas lors des déplacements.
Les RV d'1h30 par le PLIE auront lieu sur le site du CRTL.
Le fourgon est prévu pour roulement des équipes puisqu'il n'y a pas 11 places à bord.

Commentaire CFDT Le chantier est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du Pôle gestion analytique et coordination des infrastructures sans équivalence ETP en sachant qu'il vient de récupérer d'autres missions. Les représentants du personnel CFDT auraient aimé consulter la charte d'engagement individuel et demandent là aussi un point sur l'organisation qui va se mettre en place au fur et à mesure.

Avis non obligatoire :

A10- Présentation du nouveau dispositif d'accueil des nouveaux arrivants (Bertrand TISON)

Une journée d'accueil est prévue le 30 novembre, de 8h45 à 16h : présentation du CD53, des grands projets, sur le partage de l'information (portail documentaire), le parcours RH et l'évolution possible tout au long de la carrière. Des moments d'échanges sont prévus : avec l'association du personnel et l'association sportive, avec le DGS et l'assistant social.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Un kit d'accueil a été élaboré : Il contient des conseils pratiques et des outils utiles à la prise de poste. Il sera distribué aux nouveaux arrivants par les gestionnaires recrutement.
L'accueil pourrait être différent en fonction des profils (ex : les apprentis n'ont pas les mêmes règles RH que les agents).
Le DGS souhaite y intégrer l'aspect expression publique réservée uniquement à la direction de la communication externe.

Commentaire CFDT : Dommage qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les représentants du personnel pour la création de ce fascicule ainsi nous aurions demandé à ce que soit intégré la présentation du bulletin de paye dématérialisé ou la pose de congés sous Horoquartz par exemple.
Dans le cadre du dialogue social, les représentants du personnel CFDT auraient souhaité se présenter lors de ces journées d'accueil ou pouvoir joindre un document de présentation dans le livret d'accueil.
De plus, il leur apparaît utile de distribuer ce kit à tous les agents : la présentation du site Intranet et son utilité (espace collaboratif par exemple) n'ont pas été communiqués explicitement à tous les agents.

A11- Evolution de l'organisation de la Direction du développement durable et de la mobilité (Direction des transports et de la mobilité), en lien avec le transfert des compétences transport interurbain et transport interurbain et transport scolaire au 1er septembre 2017 (Jean-François GRIMAUD)
Si les agents sont passés sous l'autorité hiérarchique de la Région au 01/09/17, ils restent sous l'autorité fonctionnelle du CD53 jusqu'au 31/12/17. La gestion du Petit Pégase est externalisée sur une centrale d'appels.

C : Sujets proposés par la CGT

C1- Gratuité de l'A81 entre les sorties Laval Est et Laval Ouest :
Dans le cadre de l'expérimentation menée par le Conseil Départemental pour contourner le nord-ouest de l'agglomération lavalloise, les agents pourront-ils bénéficier de la gratuité de cette section de l'A81 dans le cadre de leurs déplacements professionnels et résidence familiale / résidence administrative ? (Sophie BONNIERE)
L'annonce d'un projet d'expérimentation a été faite lors de la session du 19 juin 2017 par le Président RICHEFOU, mais à ce jour pas de date officielle de lancement. COFIROUTE doit transmettre prochainement un projet de convention visant à définir les modalités techniques et financières ainsi que les conditions d'usage et les bénéficiaires. Il va donc falloir être patient.
Mise en place éventuellement en janvier 2018 pour les agents uniquement domiciliés en Mayenne.
Les agents devront s'abonner au télépéage pour avoir la gratuité sur cette portion d'autoroute. Cela ne concerne ni les poids lourds, ni les transports en commun, ni les déplacements professionnels. Il s'agit bien uniquement du transport domicile-travail.
C2- Pourrions-nous avoir un bilan suite à la réorganisation de la Direction des Infrastructures et connaître le nombre d'agents à recruter ? (Sophie BONNIER.E/Ghis1aine LEPEC)
Les recrutements se poursuivent. En attendant, les limites d'entretien pourront ne pas se limiter aux limites administratives. Sur 145 agents concernés, 47 vœux de mobilité.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Section départementaux

C3- Est-il judicieux d'accueillir des personnels de la Région dans les bâtiments du conseil départemental, alors qu'en parallèle, nous louons des locaux pour héberger nos services ? (Jean-François GRIMAUD)

Ces agents de la Région seront regroupés sur 3 sites différents : HD, Paradis et ATDC

Au 1er janvier 2018, 5 agents seront proches de la DE, de la DAT et du DGS pour travailler sur des dossiers communs.

Une convention sur 3 ans a été mise en place qui permettra une facturation de l'usage des locaux et des moyens à disposition (valorisation mètres carrés: ménage, loyer, …). Ces agents seront indépendants aux niveaux informatiques et impressions.

C4- VH à 1, généralisation après une expérimentation de quelques heures ? (Sophie BONNIERE- Jean-Jacques CABARET)

Novembre 2017 à mars 2018

Equipements supplémentaires qui seront réalisés en octobre : saleuses asservies au véhicule porteur (avec boîtier de commande numérique), caméras de recul et écran de contrôle, 2 feux de recul arrières.

Les sorties seront réalisées sans accompagnateur et à deux si les conditions météos le nécessitent.

La main courante automatique ne sera opérationnelle que lors de l'hiver 2018-2019.

L'équipe de synthèse VH est toujours d'actualité.

Un système de protection de travailleur isolé (PTI) équipera chaque conducteur d'engin de salage (conduite à un agent). Les patrouilleurs l'utiliseront grâce à leur smartphone.

Une formation sera délivrée le 11/10.

Une remise à niveau est effectuée une année sur deux. Il sera mis en place une formation sur les nouveaux process et nouveaux matériels auprès des patrouilleurs qui seront chargés de redescendre l'information aux collègues concernés.

C5- Défaillance sur la communication interne :

Des mouvements de personnels sont opérés sans aucune communication auprès des organisations syndicales et des agents ?

Des agents postulent sur des postes vacants, et n'ont aucun retour sur leurs candidatures ? (Ghislaine LEPEC)

Beaucoup de mouvements d'agents au sein de la DRH qui ont fait que la communication ne s'est plus faite sur les mouvements de personnels.

Une réponse est établie à chaque fois qu'un candidat postule, que la réponse soit positive ou négative.

Le mot défaillance a semblé très blessant pour l'équipe DRH.

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes
ou nous transmettre vos remarques.
Si vous souhaitez une heure d'info syndicale
Si vous souhaitez nous rejoindre…
Contactez-nous !

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr